

### Pour plus d'informations :

- Site ANSSI : <http://www.ssi.gouv.fr/fr/anssi/>
- D2IE : <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>
- CNIL : commission nationale informatique et liberté-Loi du 6 juillet 1978 – art 226-17 du code pénal,  
[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/Guide\\_securite-VD.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_securite-VD.pdf)
- PPST : **dispositif de protection du potentiel scientifique et technique**, ZRR (zone à régime restrictif) : décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 et deux arrêtés en date du 3 juillet 2012.

### Si vous êtes victime ou témoin d'actes de malveillance :

- ➔ Contacter la police ou la gendarmerie : pour une intervention immédiate
- ➔ Déclarer <https://www.internet-signalement.gouv.fr> pour des contenus internet illicites

### Pour plus d'informations :

- Site ANSSI : <http://www.ssi.gouv.fr/fr/anssi/>
- D2IE : <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>
- CNIL : commission nationale informatique et liberté-Loi du 6 juillet 1978 – art 226-17 du code pénal,  
[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/Guide\\_securite-VD.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_securite-VD.pdf)
- PPST : **dispositif de protection du potentiel scientifique et technique**, ZRR (zone à régime restrictif) : décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 et deux arrêtés en date du 3 juillet 2012.

### Si vous êtes victime ou témoin d'actes de malveillance :

- ➔ Contacter la police ou la gendarmerie : pour une intervention immédiate
- ➔ Déclarer <https://www.internet-signalement.gouv.fr> pour des contenus internet illicites



## La réserve citoyenne cyberdéfense (RCC)

*Ayant pour objectif de sensibiliser la Nation aux enjeux de la cyberdéfense, la RCC crée un lien avec les citoyens, les industriels, les relais d'opinion, les milieux universitaires et la représentation nationale.*

Ce livret présente quelques éléments des conférences réalisées.

Contact en Bretagne : [etrs.rcc-bretagne.fct@intradef.gouv.fr](mailto:etrs.rcc-bretagne.fct@intradef.gouv.fr)

Contact national : [rcc@defense.gouv.fr](mailto:rcc@defense.gouv.fr)



## La réserve citoyenne cyberdéfense (RCC)

*Ayant pour objectif de sensibiliser la Nation aux enjeux de la cyberdéfense, la RCC crée un lien avec les citoyens, les industriels, les relais d'opinion, les milieux universitaires et la représentation nationale.*

Ce livret présente quelques éléments des conférences réalisées.

Contact en Bretagne : [etrs.rcc-bretagne.fct@intradef.gouv.fr](mailto:etrs.rcc-bretagne.fct@intradef.gouv.fr)

Contact national : [rcc@defense.gouv.fr](mailto:rcc@defense.gouv.fr)

## Quelques conseils .....

### 3 Axes

#### Comportemental

- Sensibiliser tous les collaborateurs
- Adopter une posture globale et permanente de veille et de vigilance

#### Organisationnel

- Contrat de travail  
→ Exemple des clauses particulières pour l'administrateur du SI
- Charte informatique ou règlement intérieur ?  
→ Exemple séparation de l'activité professionnelle et personnelle
- Qui a accès à quelles informations ?  
→ Adopter le principe du moindre privilège
- Plan de continuité de l'activité ?

#### Technique

- Administration du SI (mise à jour sécurité), réseaux cloisonnés, appareils connectés, audits ....
- Se faire aider par des experts

### Pour s'améliorer en continu

### MAINTENANT ?

1 : Demandez à votre responsable informatique de vous faire un point de situation selon le guide d'hygiène informatique (ANSSI)-2013-

1. Connaître le système d'information et ses utilisateurs
2. Maîtriser le réseau
3. Mettre à niveau les logiciels
4. Authentifier l'utilisateur
5. Sécuriser les équipements terminaux
6. Sécuriser l'intérieur du réseau
7. Protéger le réseau interne de l'Internet
8. Surveiller les systèmes
9. Sécuriser l'administration du réseau
10. Contrôler l'accès aux locaux et la sécurité physique
11. Organiser la réaction en cas d'incident
12. Sensibiliser
13. Faire auditer la sécurité

2 : Interrogez votre prestataire sur la prise en compte sécurité.

## Quelques conseils .....

### 3 Axes

#### Comportemental

- Sensibiliser tous les collaborateurs
- Adopter une posture globale et permanente de veille et de vigilance

#### Organisationnel

- Contrat de travail  
→ Exemple des clauses particulières pour l'administrateur du SI
- Charte informatique ou règlement intérieur ?  
→ Exemple séparation de l'activité professionnelle et personnelle
- Qui a accès à quelles informations ?  
→ Adopter le principe du moindre privilège
- Plan de continuité de l'activité ?

#### Technique

- Administration du SI (mise à jour sécurité), réseaux cloisonnés, appareils connectés, audits ....
- Se faire alder par des experts

### Pour s'améliorer en continu

### MAINTENANT ?

1 : Demandez à votre responsable informatique de vous faire un point de situation selon le guide d'hygiène informatique (ANSSI)-2013-

1. Connaître le système d'information et ses utilisateurs
2. Maîtriser le réseau
3. Mettre à niveau les logiciels
4. Authentifier l'utilisateur
5. Sécuriser les équipements terminaux
6. Sécuriser l'intérieur du réseau
7. Protéger le réseau interne de l'Internet
8. Surveiller les systèmes
9. Sécuriser l'administration du réseau
10. Contrôler l'accès aux locaux et la sécurité physique
11. Organiser la réaction en cas d'incident
12. Sensibiliser
13. Faire auditer la sécurité

2 : Interrogez votre prestataire sur la prise en compte sécurité.